



Chambres de Métiers
et de l'Artisanat

Région Aquitaine
Lot-et-Garonne

PRET D'HONNEUR

Plateforme d'Initiative Locale

BENEFICIAIRES

- Les porteurs de projet en phase de création ou de reprise d'entreprise
- Les entreprises nouvelles (moins de 3 années d'existence) en société
- Entreprises ayant leur siège social en Lot-et-Garonne.

NATURE DE L'AIDE

- Un prêt d'honneur, sans intérêt et sans garantie d'un montant maximum de 15 000 € pour une durée de remboursement **de 2 à 5 ans**.
- Un suivi personnalisé pendant la durée de remboursement du prêt.

OBSERVATIONS PARTICULIERES

- Le prêt d'honneur est limité au montant des apports personnels du créateur ou des associés
- Le plan de financement doit faire apparaître le recours à un prêt bancaire
- Les fonds propres + le prêt d'honneur doivent être supérieurs ou égal à 40 % du total des besoins de financement (fonds de roulement inclus)
- Les entreprises génératrices d'emploi sont favorisées

Chambre de Métiers et de l'Artisanat Région Aquitaine – Section Lot-et-Garonne
2 Impasse Morère CS 70118
47004 Agen Cedex